

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-septième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 14 – 18 juillet 2008

Rapports des représentants régionaux

OCEANIE

Le document joint en tant qu'annexe est soumis par l'Australie.



**Convention sur le commerce international des espèces
de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)**

Rapport régional Océanie

- Australie
- Fidji
- Nouvelle-Zélande
- Palaos
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Samoa
- Iles Salomon
- Vanuatu



Australian Government

Department of the Environment, Water, Heritage and the Arts

Ce rapport régional a été préparé par l'organe de gestion et l'autorité scientifique CITES de l'Australie, en tant que représentant régional de l'Océanie au Comité permanent CITES. Il couvre la période comprise entre les 54^e et 57^e sessions du Comité permanent. Toutes les Parties à la CITES de la région ont été consultées et, si possible, ont indiqué les activités de leur organe de gestion et de leur autorité scientifique CITES. Veuillez adresser vos commentaires et demandes de renseignements directement à:

Nina Thappa
International Wildlife Trade Section
Department of the Environment, Water, Heritage and the Arts
GPO Box 787
CANBERRA ACT 2601

Courriel: Nina.Thappa@environnement.gov.au
Téléphone: +61 2 6274 2112
Fax: +61 2 6274 1921

1. Introduction

Le présent rapport donne un aperçu des activités entreprises par les Parties de l'Océanie entre les 54^e (octobre 2006) et 57^e (juillet 2008) sessions du Comité permanent pour appliquer la CITES et lutter contre la fraude.

L'Australie, en tant que représentant CITES de l'Océanie au Comité permanent, a préparé ce rapport au nom des Parties de la région – l'Australie, les Fidji, les Iles Salomon, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa et le Vanuatu.

Activités régionales

Les organes de gestion CITES de l'Océanie ont collaboré dans les activités régionales pour améliorer le respect de la Convention, mettre à disposition des matériels d'identification, examiner des questions telles que les outils et les techniques permettant à la région de formuler les avis de commerce non préjudiciables, et pour enrichir les cadres législatifs.

Renforcement des capacités au Vanuatu

Le Vanuatu a adhéré à la CITES en 1989 et travaille depuis à appliquer la Convention. Dans le cadre de cette action, le Gouvernement australien a détaché un ambassadeur de la jeunesse australien pour le développement (AYAD), Narelle Hallion, auprès de l'Unité environnementale du Vanuatu pour l'assister pour une série de questions, notamment la mise en œuvre de la législation, des politiques et des procédures CITES du Vanuatu. L'AYAD est un programme financé et géré par l'agence d'aide australienne, AusAID.

Respect de la CITES dans le détroit de Torres

Les organes de gestion de l'Australie et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée collaborent actuellement à une approche visant à améliorer le respect de la CITES dans le commerce transfrontières dans le détroit de Torres, qui sépare les deux pays et où vivent principalement des communautés traditionnelles.

Projet de législation des Palaos

Dans le cadre de ce projet, un représentant de l'organe de gestion (OG) de l'Australie s'est rendu aux Palaos et, avec les cadres CITES locaux, a fait des présentations devant des agents aux frontières sur les buts de la CITES, les objectifs du projet de législation et des avis pratiques. Après cette visite, l'organe de gestion de l'Australie a fourni un apport au projet de législation préparé par l'organe de gestion des Palaos, avec l'assistance d'un consultant local engagé dans le cadre du projet.

Formation régionale des douanes

L'OG de l'Australie a contribué au Forum de gestion des douanes du Pacifique (PCMP) accueilli par le Service des douanes australien et le Centre d'études des douanes et excise en mai 2007 et en mai 2008. Les participants des douanes du Pacifique ont participé à une initiative de formation. L'expérience australienne a servi d'étude de cas pour montrer comment les relations entre agences peuvent contribuer à protéger les espèces sauvages et à renforcer les capacités régionales. Les participants ont inspecté les spécimens d'espèces sauvages saisis par les douanes australiennes et ont partagé leur expérience de la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages.

L'OG de l'Australie a consacré une demi-journée à la formation et à la sensibilisation de représentants du Pacifique, du sud-est, du centre et de l'ouest de l'Asie dans le cadre du programme annuel international de gestion exécutive des douanes (CIEMP) accueilli par le Service des douanes australien et le Centre d'études des douanes et excise à l'Université de Canberra. Cette réunion, tenue en novembre 2007, a abordé la question de l'importance mondiale du commerce des espèces sauvages, a renforcé le rôle important de la lutte contre la fraude dans les initiatives mondiales, et contribué à faciliter la discussion sur l'organisation et la communication régionales, les taxons importants et les stratégies de lutte contre la fraude.

Ressources

L'OG de la Nouvelle-Zélande a préparé pour les Parties de la région un matériel d'éducation et de sensibilisation à la CITES intitulé "*Saving Paradise*", sur les espèces inscrites aux annexes communes dans le commerce en Océanie. Un cours interactif de formation destiné aux agents de la lutte contre la fraude, un guide d'identification des remèdes traditionnels de la médecine asiatique et CITESwoodID sont parmi les ressources ayant été distribuées aux Parties de la région par l'OG de l'Australie.

2. Australie

Participation à des activités et à des projets CITES

L'Australie représente l'Océanie au Comité permanent depuis la CoP13. Mme Kerry Smith, Secrétaire-Assistante dans la Division "espèces sauvages", s'est félicitée de pouvoir représenter la région en cette qualité. L'Australie représente aussi l'Océanie au Sous-Comité des finances et du budget.

L'Australie a participé activement à plusieurs groupes de travail, fournissant un apport aux groupes de travail sur les objets personnels et à usage domestique, sur l'examen des Comités scientifiques, et sur le Plan stratégique. Elle a participé à la 14^e session de la Conférence des Parties (CoP14) en juin 2007 et fourni une assistance financière, avec le Gouvernement néerlandais, pour la participation à la session d'un représentant des Iles Salomon et d'un pays observateur avant qu'il ne devienne Partie à la CITES.

Cadre du Secrétariat CITES chargé des bois

Le Gouvernement australien a fourni des fonds pour créer au Secrétariat CITES un poste de cadre chargé des bois dont les principales fonctions sont de lutter contre l'abattage illégal d'arbres en promouvant la gestion durable des forêts et le commerce durable de leurs produits, de faire baisser dans le monde le taux de déforestation et d'émission de gaz à effet de serre qu'elle génère, et de protéger les essences et autres espèces forestières menacées par le commerce international. Son travail inclut la promotion de pratiques durables de gestion des forêts, le renforcement des capacités techniques des pays exportant du bois, l'évaluation des mesures de conservation des bois et l'élaboration de programmes de rétablissement des essences. Dans un premier temps, il mettra l'accent sur le commerce des bois en Asie et dans le Pacifique.

Changements dans la législation interne de mise en œuvre de la CITES

L'Australie avait pris une mesure interne plus stricte par laquelle son autorité scientifique pouvait demander des informations aux pays d'exportation confirmant les avis de commerce non préjudiciable avant que l'organe de gestion n'approuve les importations commerciales de spécimens d'origine sauvage couverts par l'Annexe II. Cette obligation a été amendée en février 2007 pour la rendre moins restrictive en la limitant aux spécimens d'origine sauvage suivants de l'Annexe II:

- Ramin (*Gonystylus* spp.)
- Béluga (*Huso huso*) provenant de la mer Caspienne
- *Hoodia gordonii*
- Tous les spécimens provenant de pays non-Parties à la CITES

De plus, l'Australie a pris une mesure interne plus stricte en février 2007 par laquelle tous les cétacés sont traités comme espèces de l'Annexe I aux fins d'importation, d'exportation et de réexportation.

Respect de la Convention et lutte contre la fraude

Suite à la restructuration de l'OG de l'Australie (le Département de l'environnement, des eaux, du patrimoine et des arts), une division "Respect de la Convention et lutte contre la fraude" a été créée; elle traite des questions touchant au respect de la Convention que la loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité considère comme d'importance nationale pour l'environnement. Elle dispose de ressources pour lutter contre la fraude CITES (partie 13A de cette loi).

Durant la période couverte par le présent rapport, il y a eu plusieurs investigations fondées sur le renseignement, portant sur la contrebande d'oiseaux exotiques; elles ont abouti à la saisie de plus de 80 oiseaux et à la transmission de plusieurs affaires aux tribunaux australiens. Les enquêtes ont été menées en coopération avec les agences de lutte contre la fraude aux espèces sauvages de l'Etat et des territoires et avec le Service des douanes et la police fédérale.

Les participants au programme ayant témoigné d'un niveau de connaissances satisfaisant dans ces domaines ont reçu une accréditation qu'ils peuvent utiliser dans leur matériel publicitaire. Grâce à cette accréditation, les consommateurs australiens devraient être plus confiants lorsqu'ils achètent des remèdes traditionnels dont les ingrédients à base d'espèces sauvages ont une origine légale.

Le réseau australien de réglementation et de lutte contre la fraude aux lois sur l'environnement (AELERT) est formé d'agences de réglementation de l'environnement chargées de la gestion des ressources naturelles, du patrimoine culturel ou de la protection de l'environnement. Il vise à établir des relations entre les juridictions, à faciliter le partage des informations et à améliorer la capacité des agences membres de respecter la réglementation. Lors de sa conférence annuelle (Adelaïde, novembre 2007), AELERT a décidé de créer un sous-comité, le "Groupe de travail sur la criminalité en matière d'espèces sauvages", pour développer les capacités de l'Australie dans des domaines tels que:

- l'utilisation des techniques de l'ADN dans les questions d'espèces sauvages;
- la mise au point de rapports nationaux normalisés pour le partage de renseignements;
- l'élaboration de cours de formation;
- l'établissement d'une liste d'experts pouvant apporter un témoignage sur les espèces sauvages;
- le profilage des contrevenants;
- l'amélioration de la communication interagences dans la délivrance des permis d'exportation et d'importation CITES; et
- l'examen de la faisabilité d'élaborer des programmes d'échange de cadres.

L'introduction d'un nouveau programme en vue du respect de la Convention devrait améliorer les résultats en matière d'environnement. Dans ce programme, on évalue dans quelle mesure les détenteurs de permis respectent les conditions fixées sur les permis d'exportation et d'importation CITES. Le programme vise à examiner 1% des permis délivrés chaque année par l'organe de gestion. Pour améliorer les résultats en matière de réglementation des espèces sauvages, les opérateurs de ce secteur économique ont la possibilité de fournir des avis à l'organe de gestion concernant les processus réglementaires, et de soulever des questions de respect de la Convention touchant à leur secteur.

Education et sensibilisation

Depuis 2006, l'Australie met surtout l'accent sur la sensibilisation et le respect des conditions du commerce des oiseaux vivants, des bois, et des remèdes de la médecine complémentaire. L'Australie a une double approche – elle cible les parties prenantes via la publicité et les médias, et renforce les capacités de lutte contre la fraude et le respect de la Convention en Australie et en Océanie par des activités d'éducation.

Parmi les initiatives publicitaires et dans les médias, on peut citer:

- Des publicités dans la presse populaire ciblant les personnes important des produits d'*Hoodia gordonii*.
- La préparation d'une brochure "*Get the Facts on Hoodia*" et d'une fiche de données.
- Des publicités dans le magazine, la circulaire et le tableau mural de l'Association australienne d'acupuncture et de médecine chinoise (AACMA).

- Des encarts dans l'annuaire de l'AFTA.
- Des encarts dans le site web du Département des affaires étrangères et le manuel du commerce "*Hints for Traveller*".
- Des encarts dans les guides de voyages du Service australien d'inspection de la quarantaine (AQIS).
- Des publicités dans la presse populaire sur les oiseaux exotiques (magazine *Parrot Society & journal Talking Birds*).
- Des encarts dans toutes les éditions régionales du répertoire sur les animaux de compagnie, une excellente ressource pour les propriétaires et les fournisseurs d'animaux de compagnie en Australie.
- Des publicités dans les magazines distribués dans les avions aux passagers quittant le pays.
- L'examen et la rediffusion de la brochure "*If in doubt – Check it Out*" dans les ports australiens et aux professionnels du secteur économique du voyage partout en Australie.

Les activités d'éducation incluent:

- Le financement et une assistance au plan de certification de l'AACMA qui accorde une reconnaissance aux praticiens, aux commerçants et aux utilisateurs de médecines complémentaires qui s'engagent à respecter les réglementations internationales et australiennes sur le commerce des espèces sauvages dans leur utilisation des ingrédients à base de ces espèces en médecine complémentaire. Ce plan a été lancé le 24 mai 2008.
- L'appui au projet de kits de détection de la bile d'ours, préparé par la *World Society for the Protection of Animals* (WSPA). La distribution facilitée de tests pour les produits susceptibles de contenir de la bile d'ours en utilisant les kits de la WSPA.
- Le parrainage de "*Thin Green Line*", un documentaire sur le travail accompli par les rangers dans le monde pour protéger de nombreuses espèces menacées par le commerce international illégal.
- Des présentations sur la CITES et la lutte contre la fraude faites par le Forum de gestion des douanes du Pacifique (PCMP) en 2007 & 2008 à l'intention des douaniers de la région.
- Une présentation sur la CITES et la lutte contre la fraude faite par le programme CIEMP en 2007 à l'intention des cadres des douanes du Pacifique et de l'Asie.
- La formation de douaniers lors du recrutement et pendant le service – 26 séances, soit quelque 700 douaniers formés depuis le dernier rapport.
- Des séances d'information d'AQIS dispensées à quelque 200 cadres depuis le dernier rapport.

Le Gouvernement australien, en coopération avec l'Inde, les Philippines et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a préparé des fiches d'identification pour *Carcharodon carcharias* et deux autres espèces de requins inscrites à l'Annexe II: *Rhincodon typus* (requin baleine) et *Cetorhinus maximus* (requin pèlerin). Ces fiches ont été préparées en anglais, en français et en espagnol, ainsi qu'en cantonais, en indonésien et en mandarin.

3. Fidji

Ateliers/ réunions/ activités de mise en œuvre

Le Gouvernement actuel a pour la première fois fourni à l'organe de gestion CITES des Fidji (FICMA) un fonds de 60.000 FD pour le travail lié à la CITES aux Fidji en 2008. Dans ce cadre:

- le FICMA a organisé en mai des ateliers de formation pour le personnel des douanes et de la quarantaine des Fidji sur les questions CITES.
- le FICMA assistera aussi le Département des pêches (FD) et un groupe de scientifiques de l'Université du Pacifique Sud (USP) à Suva, par le biais de ce fonds, à formuler des avis de commerce non préjudiciable (ACNP) pour des coraux vivants de certaines zones d'extraction aux Fidji. Le FD a déjà commencé ce projet avec ses propres fonds de recherche, avec l'assistance de scientifiques de l'USP.
- L'allocation de fonds à la CITES nous permettra de mettre en œuvre la législation CITES des Fidji [la loi de 2002 sur les espèces en danger et protégées (EPS) et sa réglementation de 2003] comme dans l'enregistrement des sociétés pratiquant le commerce d'espèces couvertes par la CITES et l'EPS.
- Le fonds nous permettra aussi d'imprimer des matériels de sensibilisation destinés aux écoles et aux communautés.

Activités des autorités scientifiques

La réunion trimestrielle du Conseil scientifique CITES des Iles Fidji (FICSC) et celle du FICMA sont en bonne voie. En février 2008, une réunion conjointe a eu lieu pour la première fois afin de résoudre des questions d'extraction des coraux et de réduction du quota d'exportation.

Le quota pour tous les produits couverts par la CITES, tels que les coraux vivants et les roches vivantes ou roches de corail (*Scleratinia* spp.) a diminué de 25% par rapport au quota de 2007. Ce point sera examiné par le FICSC et le FICMA au dernier trimestre de cette année après obtention du travail du FD sur les ACNP.

Rapports

Le rapport annuel de 2006 a été soumis au Secrétariat début 2007. Les rapports de 2005 et 2004 ont été compilés en 2006 et soumis au Secrétariat. Le rapport annuel de 2007 est en préparation et devrait être soumis avant la fin du mois car nous organisons actuellement nos réunions du Conseil scientifique et de l'organe de gestion et préparons des programmes de formation pour nos personnels des douanes et de la quarantaine.

4. Nouvelle-Zélande

Outils pour la mise en œuvre

Une nouvelle base de données fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2007 et fournit des données pour les rapports annuels de la Nouvelle-Zélande et pour délivrer les permis, enregistrer les saisies et les permis présentés. L'amélioration de son fonctionnement devrait être terminée d'ici au 30 juin 2008.

Education et sensibilisation

Des cours de formation ont été dispensés durant l'année aux agents de contrôle aux frontières du Ministère de l'agriculture et des forêts et des douanes.

Les présentoirs d'informations CITES des aéroports de Wellington et de Palmerston North ont été ou sont en train d'être mis à jour.

Un séminaire a eu lieu en juin 2007 à Christchurch avec le représentant de la communauté chinoise de Nouvelle-Zélande; l'accent a été mis sur l'utilisation de parties et produits d'espèces menacées en médecine traditionnelle asiatique.

Le manuel de médecine traditionnelle asiatique préparé par le bureau d'Auckland du Département de la conservation est en train d'être mis à jour et sera distribué aux agences de contrôle aux frontières en mai 2008.

Une exposition de spécimens d'espèces menacées entrés illégalement dans le pays et saisis s'ouvrira au Muséum d'Auckland en mai 2008.

Le bureau de Canterbury du Département de la conservation a préparé un matériel d'information pour le zoo d'Orana.

Participation à des activités et à des projets CITES

La Nouvelle-Zélande a participé à la CoP14 à La Haye en juin 2007 avec une délégation de cinq personnes – la plus nombreuse jusqu'à présent pour une CoP, avec un représentant du Département de la Conservation, du Ministère des affaires étrangères et du commerce et du Ministère de la pêche. La Nouvelle-Zélande a présidé le groupe de travail sur les requins à la CoP14. Le ministre néo-zélandais de la conservation a participé à la table ronde ministérielle accueillie par le Gouvernement néerlandais à la CoP14. La Nouvelle-Zélande a participé en tant que représentant de l'Océanie à la réunion du groupe de travail sur la Vision stratégique tenue à Genève en janvier 2007.

Lutte contre la fraude

Trois poursuites judiciaires ont été lancées avec succès depuis octobre 2006.

En mai/juin 2006, 25 kg de poudre exportés de Chine via l'Australie ont été interceptés, dont la moitié (12,5 kg) provenait d'hippocampes (représentant quelque 62.000 hippocampes). La société les ayant importé a plaidé coupable et a été condamnée à payer une amende de 10.000 NZD.

Une société basée en Australie est poursuivie pour avoir traité de la poudre importée en Australie et exportée en Nouvelle-Zélande. Les deux importations (en Australie et en Nouvelle-Zélande) ont été faites sans les permis CITES appropriés.

Un Sud-Africain a été intercepté à l'aéroport international d'Auckland le 29 octobre 2007 venant d'Afrique du Sud. En Australie, il était en transit à Sydney avant de poursuivre son voyage vers la Nouvelle-Zélande. A son arrivée, il a été intercepté par les douaniers et trouvé en possession de 44 œufs de perroquets cachés dans un gilet prévu à cet effet.

Il a admis, avant d'être fouillé, transporter des œufs mais avant que la fouille ait eu lieu, pendant qu'il était dans la zone des douanes prévue à cet effet, un des œufs avait éclos.

Il a plaidé coupable d'importation d'œufs de perroquets et a été condamné à payer une amende de 20.000 NZD, dont 10.000 NZD pour infraction à la loi sur la biosécurité, 5000 NZD pour infraction à la législation interne d'application de la CITES et 5000 NZD pour fausse déclaration au regard de la loi sur la biosécurité.

La troisième affaire impliquait l'importation de 700 kg de corail exportés de Chine en Nouvelle-Zélande en décembre 2006. Le chargement a été découvert par les douanes dans un conteneur dont le contenu avait été déclaré comme constitué de meubles et d'ornements.

L'importateur a plaidé coupable et a été condamné à payer une amende de 8500 NZD. Le scientifique qui a identifié formellement les coraux – confirmant qu'il s'agissait de Scleractinia et donc d'espèces CITES – a indiqué que c'était l'un des pires cas de vandalisme environnemental qu'il lui avait été donné de voir en Nouvelle-Zélande. Outre les espèces CITES, M. O'Shea et son équipe ont identifié 695 espèces "remorquées" ce qui sous-estimait fortement le nombre original. La Nouvelle-Zélande aurait été confrontée à une grande menace à la biosécurité si les coraux avaient été déversés dans l'océan.

Plusieurs affaires sont en suspens, impliquant des importateurs locaux de remèdes traditionnels asiatiques, dans lesquelles les autorités ont intercepté des envois contenant des remèdes à base de spécimens de cerfs porte-musc, de saïgas, de tortues de mer, de pangolins, de gastropodes, de dendrobium, voire des produits bruts. Ils n'avaient pas été déclarés ou portaient de fausses étiquettes pour éviter d'être détectés par les agents de contrôle aux frontières.

Des cadres CITES ont participé à des conférences nationales sur la lutte contre la fraude en décembre 2006 et en décembre 2007.

Changements dans la législation interne de mise en œuvre de la CITES

Les changements apportés aux annexes à la loi de 1989 sur le commerce des espèces menacées pour intégrer les amendements aux annexes CITES adoptés à la CoP14 ont été approuvés par le Gouvernement néo-zélandais en février 2008 et ont pris effet en mars 2008.

5. Palaos

Législation et politiques

Les organes de gestion des Palaos et de l'Australie ont collaboré dans l'élaboration de la législation interne d'application de la CITES des Palaos. La législation a été préparée et est en train d'être examinée par des conseillers juridiques avant d'être soumise au Congrès national.

Ateliers et réunions

Des représentants de l'OG et de la quarantaine (chargés de la lutte contre la fraude à la CITES aux frontières) des Palaos ont rencontré un représentant de l'OG de l'Australie qui a fait des présentations sur l'expérience de l'Australie dans l'application de la CITES et la lutte contre la fraude aux frontières.

6. Papouasie-Nouvelle-Guinée

Législation et politiques

Suite à la signature des amendements à la législation interne d'application de la CITES, ceux-ci seront publiés dans le journal officiel.

Ateliers et réunions

1. Un atelier sur l'utilisation durable des espèces sauvages de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a eu lieu en janvier 2007.

2. Un exercice de sensibilisation du public à la CITES, à la politique du gouvernement et à la réglementation, ainsi qu'aux questions transfrontières, a été conduit dans la ville frontalière de Vanimo, dans la province de Sandaun, en janvier 2008.

3. Diverses réunions interagences ont eu lieu entre le Département environnement & conservation et les Départements des forêts et de la pêche concernant l'élaboration de plans de gestion pour le bois d'agar et le napoléon.

Rapports CITES

Les rapports annuels CITES de 2005 et 2006 ont été soumis au Secrétariat CITES. Celui de 2007 est en cours de compilation.

Études / inventaires d'espèces

Des études de deux espèces de crocodiles ont été faites en 2005, 2006 et 2007. Des études de crocodiles marins ont été faites en 2008; celles sur les crocodiles d'eau douce auront lieu deux fois par an.

Respect de la CITES dans le détroit de Torres

Les organes de gestion de l'Australie et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée collaborent actuellement à une approche visant à améliorer le respect de la CITES dans le commerce transfrontières dans le détroit de Torres, qui sépare les deux pays et où vivent principalement des communautés traditionnelles.

7. Samoa

Le Samoa est Partie à la CITES depuis février 2005, et bénéficierait grandement d'une assistance pour établir des systèmes et des procédures d'administration de la CITES.

Plusieurs domaines doivent être abordés, notamment:

- l'examen de textes législatifs relatifs à la CITES (loi sur les terres et l'environnement, loi sur la pêche et réglementation sur les espèces marines sauvages) pour veiller à ce qu'ils soient cohérents et complémentaires;
- une assistance technique pour établir des procédures administratives, opérationnelles et d'application par l'organe de gestion et l'autorité scientifique du Samoa; et
- le renforcement des capacités dans des domaines tels que les avis de commerce non préjudiciable, les rapports, la sensibilisation des communautés, et les mécanismes de lutte contre la fraude.

Le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, en tant qu'organe de gestion et autorité scientifique, délivre des permis aux visiteurs du Samoa qui emportent des coquillages comme souvenirs.

8. Iles Salomon

Législation et politiques

L'OG des Iles Salomon a tenu un atelier consultatif pour les parties prenantes et a examiné la législation sur le commerce des espèces sauvages, la loi de 1998 sur la protection et la gestion des espèces sauvages et les réglementations qui leurs sont associées. Suite à l'examen et à l'atelier, la législation est en train d'être amendée afin que les obligations découlant de la CITES puissent être remplies.

Outils pour la mise en œuvre

En consultation avec le Secrétariat CITES, les Iles Salomon élaborent actuellement un formulaire de permis CITES.

Participation à des activités et à des projets CITES

Un représentant des Iles Salomon a participé à la CoP14 en tant qu'observateur juste avant que son pays devienne Partie à la CITES, afin de se familiariser avec les processus de la CoP. Sa participation a été prise en charge par les Gouvernements australien et néerlandais.

9. Vanuatu

Education et sensibilisation

Depuis la 54^e session du Comité permanent, le Vanuatu a pris des mesures pour sensibiliser le pays aux questions touchant à la CITES. Malgré l'assistance technique et les ressources humaines limitées dont il dispose, l'OG du Vanuatu – l'Unité environnementale – a été proactif dans son approche à l'éducation et à la sensibilisation des habitants et des communautés du Vanuatu concernant les questions CITES.

Le Vanuatu promeut activement les espèces CITES dans tout le pays, en particulier dans la capitale, Port Vila. Etant une destination touristique, Port Vila est une porte ouverte sur le Vanuatu et en tant

que telle, cette ville connaît un commerce important, en particulier de coquillages, lié au tourisme. Il est donc de plus en plus nécessaire de sensibiliser les grandes chaînes d'hôtels et les voyagistes, en particulier à Port Vila. L'OG a de bonnes relations avec les voyagistes et les informations sont échangées librement et bien reçues. Ces relations positives permettent au Vanuatu d'avoir une industrie du tourisme importante tout en veillant à ce que l'environnement ne soit pas compromis.

Gestion d'espèces spécifiques

Les exportations commerciales augmentent car le corail intéresse particulièrement les exportateurs des marchés d'outremer, aussi des fonds sont-ils nécessaires pour déterminer les effets immédiats et à long-terme sur les communautés affectées. L'OG est soucieux des effets d'un commerce important mais les fonds et une assistance technique lui manquent pour établir des données de base précises pour traiter les effets. Quoi qu'il en soit, l'OG a établi, en tant que mesure provisoire, des quotas pour les exportations commerciales comme solution à court terme en attendant que des fonds soient disponibles. Le Vanuatu contacte actuellement des bailleurs de fonds tels que le SPREP, l'UE et le CRISP afin d'obtenir une assistance financière et technique pour atteindre cet objectif.

Coopération interagences

L'OG continue bien travailler avec les autres départements pertinents du pays tels que ceux de la pêche, des forêts et des douanes, et une formation est faite dans le pays et des informations sont diffusées à cet effet entre les départements. L'OG travaille avec ces départements à fournir des informations précises à de groupes ciblés. L'OG travaille actuellement à la conception d'affiches et de brochures qui seront placées en des points stratégiques de l'aéroport pour informer les passagers sur les espèces et les questions CITES. Elles seront également placées dans les zones fréquentées par les touristes telles que les marchés, les boutiques pour touristes, les hôtels et les sites touristiques. L'OG cherche actuellement à diffuser les annonces CITES en ciblant spécifiquement les touristes par des annonces dans les vols internationaux. Des propositions de financement sont en préparation pour financer ce projet.

Législation et politiques

L'OG a recruté un volontaire pour l'aider à examiner les politiques et procédés touchant aux questions CITES. Il examinera les procédures actuelles afin d'améliorer l'efficacité du système actuel et d'harmoniser la législation. L'OG demandera à l'avenir des volontaires pour poursuivre ce travail.

L'Unité environnementale du Vanuatu est en grande partie chargée d'organiser les réunions ayant pour thème l'environnement. Ainsi, le VEU, avec d'autres départements et ONG, organise la sensibilisation des communautés, les réunions d'information et des expositions pour la Journée mondiale de l'environnement, et mettra l'accent sur la CITES et sur l'importance de la biodiversité pour un avenir écologique durable.

Si le Vanuatu fait tout ce qu'il peut pour que ses obligations découlant de la CITES soient remplies et que les intérêts de l'environnement soient prioritaires, une assistance financière et technique serait très appréciée pour garantir que cela continuera et même s'améliorera.